



SAINT-MARTIN-DE-CRAU
P R O V E N Ç E

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 08 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Aquil Sian Ben, sous la présidence de
M. Henri NIEDEROEST – 1^{er} Adjoint au Maire

Présent(s) : Mmes et MM. LEXCELLENT Marie-Rose - NIEDEROEST Henri - BERTON Christian - JACQUOT Rémy - CELLARIER Myriam – NIGUES Davy - ORIOL Anne-Claire – MISTRAL Hervé - VASSEUR Daniel - BARTHELEMY Marie-Amélie - MANELLI André - TANIE Marie-Claude – FARENQ Jeanine - GUIGUE Annie - GINOUVES Isabelle - LAUFRAY Christophe - GHIONE Dominique – BOUALEM Sofiane – ISNARD Robert - BONO Guy - MICHEL Françoise - CARGNINO André - SANTILLI Jérôme - CHIOUSSE Céline

Absent excusé avec pouvoir : Mmes et MM. BOUYA Corine - AMSELEM Martine - GILLES Christine - VALLAURI Geneviève - MEGALIZZI Raphaël - THOMSEN Guillaume - GUIBERT-ESTIENNE Marion - TOSI Michel - DELLANEGRA Séverine

Absent(s) excusé(s) :

Le secrétariat a été assuré par : BERTON Christian

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	33
Vote contre :	/
Abstention :	/

N° 40/21 - Acquisition d'une emprise issue de la parcelle AV 71 auprès de M. et Mme GARCIA Denis

Rapporteur : M. JACQUOT

En partenariat avec le Syndicat Mixte des Energies du Département des Bouches du Rhône (SMED 13), la commune porte un projet d'aménagement sur la partie nord de l'avenue des Alpilles et le chemin de Fléchon au cours de l'année 2021.

Les travaux prévus par le SMED 13 consistent à enfouir les réseaux aériens (électrique, télécom et éclairage public). La commune prévoit ensuite la rénovation de la voirie et un renforcement de la berge avec un enrochement pour permettre d'optimiser le stationnement sur le chemin de Fléchon.

Toutefois, il convient de procéder à certaines régularisations foncières.

A cet effet, M. et Mme GARCIA ont été sollicités pour céder à la commune une emprise de 29 m² aménagée en voirie.

Considérant que l'emprise à acquérir est ouverte à la circulation et qu'elle supporte déjà des réseaux publics, la commune souhaite procéder au transfert de propriété et intégrer cette emprise dans le domaine public communal.

En accord avec les propriétaires, l'acquisition de l'emprise de 29m² issue de la parcelle cadastrée AV 71 se fera au prix de 1€.

La parcelle acquise fera ensuite l'objet d'une procédure de classement dans le domaine public communal, de même que les autres parcelles privées communales et correspondant au chemin de Fléchon.

Ainsi,

Vu les courriers en date du 08 février 2021, enregistrés en mairie le 9 et 16 février 2021, de M. GARCIA Denis et Mme GARCIA Sandrine confirmant leur accord pour céder l'emprise issue de la parcelle AV 71 à la commune selon les termes suscités ;

En conséquence, il est demandé à l'assemblée :

- d'approuver l'acquisition auprès de M. et Mme GARCIA Denis et Sandrine d'une partie de la parcelle AV 71 d'une superficie totale de 29 m² pour un montant de 1 € hors DMTO (Droits de Mutations à Titre Onéreux) payable à la signature de l'acte ; cette cession ne faisant pas partie d'une opération de lotissement communal, la commune n'est pas assujettie à la TVA ; conformément aux dispositions applicables depuis le 11/3/2010, la présente mutation n'entre donc pas dans le champ d'application de la TVA ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

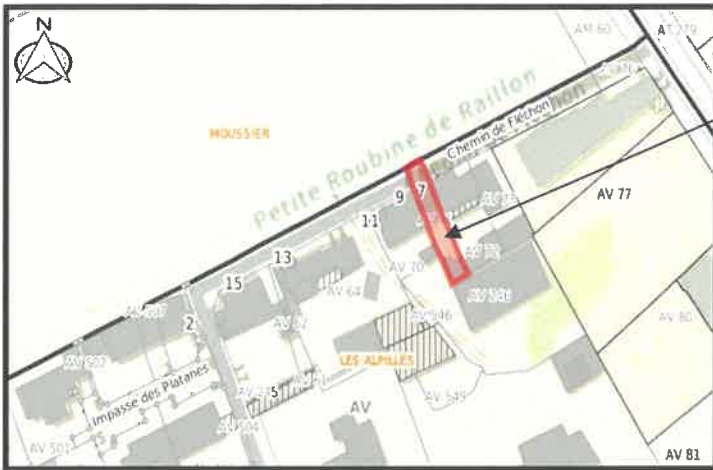
Oùï le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 08 avril 2021.

Henri NIEDEROEST
1^{er} Adjoint au Maire



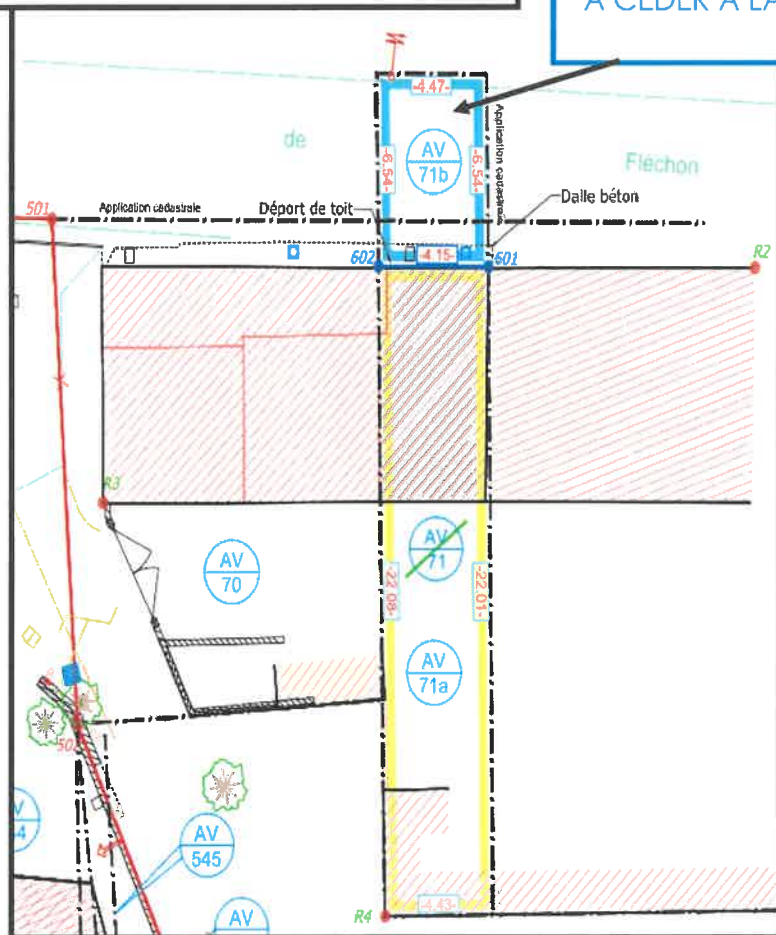


**Propriété de
M. et Mme GARCIA Denis et Sandrine**



Vente par M. et Mme COLOMBINI Sandrine et GARCIA Denis
Parcelle AV 71b - Surface apparente : 29 m²

**EMPRISE ISSUE DE AV 71
A CÉDER A LA COMMUNE**



Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 13/04/2021



ID : 013-211300975-20210408-DELIB40_21-DE